



## LA LETTRE de la L.D.H. en MOSELLE –avril 2026

Numéro 106



## « MADAME, VOUS N'ÊTES QU'UNE PARTIE MINORITAIRE DE LA FRANCE! »

« Vous faites partie de cette France qui a été battue au moment de la Révolution Française, battue lors de l'installation de la République, qui n'est revenue au pouvoir que dans les valises de l'armée allemande et du nazisme en 1940 et qui a encore été battue en 1945 ».<sup>1</sup>

Cette tirade de Patrick WEILL s'adressait à une dame du Front National en 2015.

Les dernières élections municipales nous montrent que les idées *minoritaires* portées par cette dame, son parti et les droites radicales continuent de progresser.

Face à cela, la France du Conseil National de la Résistance, la France de la République et de l'état de droit, la France des droits de l'homme de 1789, apparaît politiquement divisée, mettant l'accent sur ce qui divise plutôt que sur ce qui rassemble. Les forces progressistes doivent s'unir pour permettre la construction d'une alternative écologique, sociale et démocratique promouvant l'accès effectif aux droits

**Nous appelons à refuser un modèle politique fondé sur l'exclusion, la peur et l'arbitraire. La démocratie ne se préserve pas : elle se construit chaque jour.**

## DANS CE NUMERO

|                            |      |
|----------------------------|------|
| 1936-2026                  | p2   |
| Ecole et extrêmes droite   | p4   |
| Jean ZAY                   | p 7  |
| Etat de droit              | p 8  |
| Citoyens vigilants         | p10  |
| Accord UE Israel           | p11  |
| Rendez-vous                | p12  |
| Charles ROEDERER           | p 14 |
| Espaces laïques– lettre au |      |
| Maire de Metz              | p 15 |
| Marcel Moissette           | p 16 |

Bonne lecture !

<sup>1</sup>Patrick WEILL *le sens de la République*



**90 ans**

**FRONT POPULAIRE**

**1936**

**2026**

**A l'origine du front populaire, le rôle de la Ligue des droits de l'Homme.**

**Février 1934** Le 6 février une manifestation **antiparlementaire** est organisée à Paris devant la Chambre des députés par des groupes de droite, des associations d'anciens combattants et des ligues d'extrême droite pour protester contre le limogeage du préfet de police. La manifestation tourne à l'émeute sur la place de la Concorde. D'autres manifestations suivront et la répression policière fait 30 morts.

**Le 12 février 1934**, la CGT et la CGTU appellent à une grève générale. Le PC et la SFIO appellent chacun de leur côté à une manifestation. Les deux cortèges se mêlent à l'initiative de la base : des militants des deux cortèges se rejoignent au cri de « Unité ! Unité ! Pourtant, la méfiance réciproque reste de mise entre les deux partis.

**Au printemps 1934**, se crée le comité national d'action antifasciste porté par la CGT. Alain, Paul Langevin, Paul Rivet lancent le comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA). Les élections municipales de 1935 voient la victoire de listes communistes et socialistes portée par la discipline républicaine faces aux droites.

Le 22 juin 1935, Victor BASCH, président de la ligue des droits de l'Homme appelle à un grand rassemblement populaire pour le 14 juillet dont il coordonne l'organisation. On compte 500 000 manifestants. CGT et CGTU, syndicat des instituteurs, collectif antifascistes (CNAA et CVIA), associations sportives et culturelles, partis de gauche y participaient.

Jean PERRIN prononça le Serment du Rassemblement Populaire au nom de l'ensemble des participants. *« Nous faisons le serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les liges factieuses, pour défendre et développer les libertés démocratiques et pour assurer la paix humaine. »*

A la suite de cet évènement est créé le Comité de Rassemblement Populaire qui s'installe dans les locaux de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et qui travaillera à l'élaboration des bases d'un programme.

*« On avait senti la nécessité de rassembler en un seul faisceau, de grouper sur un seul front tous les partis politiques qui avaient lutté ensemble et qui affirmaient la volonté de lutter ensemble pour la liberté. La Ligue des Droits de*



*l'Homme et du Citoyen fut l'élément central, et dans bien des cas l'élément moteur de ce Rassemblement populaire. Sa maison fut le lieu de réunion du Comité national du Rassemblement. Son président en fut le Président, son secrétaire général son Secrétaire. C'est autour d'elle que s'ordonnèrent et s'agglomérèrent les partis politiques — même ceux que liait entre eux un pacte particulier d'Unité d'action. Elle tint un rôle prépondérant dans l'organisation des grandes manifestations publiques, comme celle du 14 juillet 1935 où le Rassemblement populaire publia sa devise et prononça*

*son serment. Puis, comme on se trouvait à la veille d'élections générales auxquelles tout le monde attribuait d'avance un rôle décisif, comme il s'agissait d'assurer tout à la fois la victoire électorale et son exploitation parlementaire, la Ligue assumait la direction du travail difficile qui aboutit au programme commun de Rassemblement Populaire. »*

Léon BLUM

Banquet de Tours en Juillet 1937

## L'ÉCOLE ET L'EXTRÊME DROITE –2026

Le groupe de travail Education, jeunesse et droits de l'enfant de la LDH a reçu Grégory CHAMBAT, pour un débat autour de son dernier livre : ***Quand l'extrême droite rêve de faire école. Une bataille culturelle et sociale***

### Deux thèmes de débat

- L'exercice du pouvoir de l'extrême droite dans les municipalités, les impacts que cela peut avoir sur le fonctionnement des écoles et les leçons à en tirer.
- La place de l'école pour endiguer la montée de l'Extrême droite.

**1 —L'ED est déjà présente dans un certain nombre de municipalités. Vous parlez à ce propos de «laboratoire » de l'extrême droite. Comment comprendre cette expression ?**

**G. CHAMBAT**—Il existe trois grands modèles de municipalités dirigées par l'extrême droite :

- Les mairies « pas de vagues », où l'on gère de la manière la moins médiatique possible, comme à Mantes-la-Ville, tout en supprimant malgré tout les subventions à la LDH.
- Les mairies qui multiplient les coups médiatiques : interdiction des mariages mixtes, installation de crèches dans les bâtiments municipaux, etc. On sait que le tribunal administratif annulera ces décisions, mais l'objectif est de faire parler.
- Les municipalités du type « on est là pour se servir », marquées par des pratiques de corruption.

Mais ces modèles peuvent se superposer !

Dans les municipalités d'ED, la politique scolaire sert de vitrine. Les mesures les plus fréquentes sont : la « lutte contre l'assistanat » : fin de la gratuité de la cantine, exclusion des enfants de chômeurs des activités périscolaires, fin de la gratuité des transports scolaires, réduction des subventions aux centres sociaux, etc.

Ces mesures sont associées à un discours idéologique commun sur l'école : « la famille a disparu », « le niveau scolaire est très mauvais », « il est temps de remettre l'église au milieu du village ».

En bref :

- Une politique scolaire marquée par le rejet de toute perspective sociale.
- Une réduction des personnels municipaux, notamment les ATSEM.
- Une responsabilisation accrue des familles : fin de « l'assistanat ».
- Une remise en cause de l'éducation prioritaire, considérée comme un gaspillage.

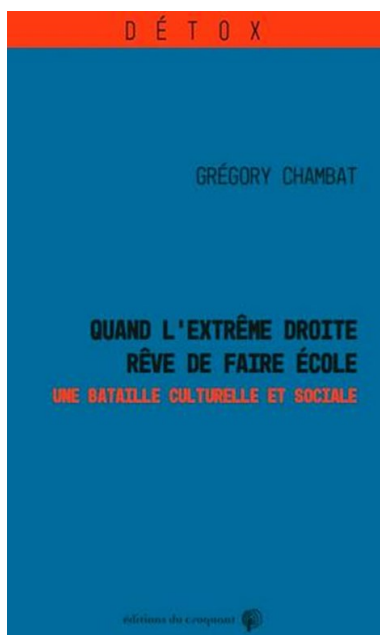
## **2 — Pour l'ED, la raison majeure du déclin de l'école de la République serait sa volonté égalitaire. Est-ce pour cela que l'ED a toujours fustigé le collège unique ?**

**G. CHAMBAT** : L'extrême droite, c'est la lutte contre l'égalité. Pour elle, les inégalités sont naturelles. C'est évidemment à l'opposé de la conception républicaine de l'école publique.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'idée d'une école unique visant à mettre fin à la séparation entre enfants des classes populaires et enfants de la bourgeoisie a émergé, l'extrême droite s'y opposait déjà. Elle a toujours combattu la démocratisation scolaire, qu'elle juge « égalitariste » et nuisible à la sélection des élites.

Dans les années 1970, lors de la mise en place du collège unique, l'ED s'est insurgée et a réactivé son obsession contre l'égalité.

L'idée d'égalité ayant progressé dans les années 1970, l'ED a dû mener un combat idéologique — de la « métapolitique » — avant de mener un combat électoral. C'est dans ce contexte qu'elle forge le terme « égalitarisme », pour dénoncer un prétendu dévoiement de l'égalité.



Ce qui est inquiétant aujourd'hui, c'est que ce discours qui évacue les ambitions égalitaires de l'école semble s'imposer, y compris chez Macron et ses soutiens, au grand plaisir du patronat. L'ED défend l'orientation précoce vers l'apprentissage dès la 5<sup>e</sup>, une idée qui réapparaît dans le discours gouvernemental.

### 3— L'école peut-elle être un rempart contre l'ED ? Que peuvent l'école, les syndicats, les enseignants ?

**G. CHAMBAT** : Si nous sommes ciblés, c'est qu'ils nous redoutent. Les cibles de l'ED sont :

- Les historiens critiques, car le roman national que l'ED veut imposer se heurte à la recherche historique.
- Les scientifiques, indispensables pour contrer les fake news.
- Les syndicats : la haine de l'ED pour le syndicalisme est constante.
- Les sociologues, dont les travaux déconstruisent les préjugés — car le contraire du savoir, ce n'est pas l'ignorance, mais les préjugés.

En bref, l'ED cible toutes celles et tous ceux qui défendent l'école publique tout en la critiquant pour la rendre plus émancipatrice.

Le chapitre consacré à la riposte dans mon livre commence par une citation de Philippe Perrenoud : « *L'école aura raté son objectif si un jeune sort de l'école obligatoire persuadé que les filles, les Noirs ou les musulmans sont des catégories inférieures, même s'il sait la grammaire, l'algèbre ou une langue étrangère.* »

L'école peut transmettre des principes et des valeurs égalitaires.

La bataille culturelle menée par l'ED vise à instaurer une autocensure chez les enseignants. Or, parler d'antifascisme n'est pas exprimer une opinion : c'est rappeler le socle des démocraties occidentales. On assiste pourtant à une criminalisation de l'antifascisme.

L'école peut rompre avec l'autoritarisme ambiant en proposant un contre-projet pédagogique. Les enseignants doivent défendre l'école publique tout en la transformant pour en faire un lieu d'émancipation et de justice sociale.

L'éducation ne se limite pas à l'école : les mouvements d'éducation populaire jouent un rôle essentiel.

## Jean ZAY 1936

Avec le front populaire, il met en œuvre des réformes de l'éducation afin de limiter les inégalités.



« Il importe que le maître réduise autant que les programmes le permettent le travail à faire à l'étude ou à la maison , surtout lorsqu'il a un caractère formel. Tout exercice qui se réduit à copier un cours ou un manuel ou qui ne consiste qu'à appliquer mécaniquement une règle doit être proscrit ou réduit au maximum »

On retrouve les principes des méthodes actives d'enseignements promus par les pédagogues et les mouvements d'éducation nouvelle de l'époque.

- mettre fin au bachotage
- privilégier les activités de lecture volontaires
- donner envie aux élèves d'apprendre librement, sans la contrainte de la répétition sans fin d'exercices de mémorisation.

Pour défendre la laïcité il faut lutter contre « les propagandes confessionnelles » et les activités des ligues d'extrême droite.

<https://www.jean-jaures.org/publication/le-front-populaire-et-lecole/>

Ci-contre, les têtes  
de chapitre du  
programme 2022 du  
RN pour l'éducation  
nationale

### PROPOSITIONS DE MESURES

1. **Reprendre en main le contenu et les modalités des enseignements, et renforcer l'orientation précoce des élèves, pour rétablir l'excellence éducative à la française.**
2. **Sanctuariser les établissements scolaires et mettre fin à la doctrine laxiste en matière disciplinaire.**



# L'ETAT DE DROIT



## QU'EST-CE QUE L'ETAT DE DROIT

L'Etat de droit désigne un ensemble de principes et de règles qui garantissent les libertés et les droits fondamentaux. C'est un pilier de la démocratie.

Dans un Etat de droit, toutes autorités, nationales ou locales, y compris l'Etat, le gouvernement, les administrations, doivent respecter les règles qu'elles soient législatives, constitutionnelles ou issues du droit international.

L'Etat de droit a plusieurs objectifs :

- ↳ protéger le processus démocratique ;
- ↳ préserver l'égalité entre toutes et tous ;
- ↳ empêcher l'Etat d'agir arbitrairement, et protéger les individus contre ses ingérences ou ses abus.

## LES PRINCIPES DE L'ETAT DE DROIT

Trois principes permettent de **faire prévaloir les droits humains et les libertés fondamentales**.

Avec la **PRIMAUTE DU DROIT**, le droit encadre l'exercice du pouvoir. En effet, ce principe garantit que le droit doit être respecté et appliqué par toutes et tous, autorités publiques, institutions et individus, y compris l'Etat. Cette primauté est garantie par deux outils.

- ↳ **La hiérarchie des normes**. C'est cette exigence de respect des normes supérieures que l'extrême-droite veut supprimer, ce qui lui permettrait, si elle arrive au pouvoir, d'imposer des règles discriminatoires.

- ↳ **Le contrôle de la conformité** des lois, règlements, ou décisions administratives à la Constitution ou aux traités par des juges indépendants et impartiaux et respectant les droits de la défense.

**L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI** : le droit s'applique sans discrimination aux personnes qui sont dans une même situation. Chacune et chacun doit pouvoir exercer ses droits et ses libertés.

**LA SÉPARATION DES POUVOIRS** : elle concerne les trois fonctions de l'Etat : législative (Parlement), exécutive (président de la République et gouvernement) et judiciaire (juges).

## LES DROITS LES LIBERTÉS LA DÉMOCRATIE

LEUR PROTECTION EXIGE :

L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE  
L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI  
LA PRIMAUTE DU DROIT

↑  
ATTAKES  
CONTRE LA  
SOCIÉTÉ CIVILE  
ET LES JUGES

↑  
RÉPRESSION DES  
MOBILISATIONS  
CITOYENNES

↑  
PROCÉDURES  
D'EXCEPTION



## EN FRANCE, UN ETAT DE DROIT FRAGILE

### ATTAQUES CONTRE LE POUVOIR JUDICIAIRE

De plus en plus de représentants politiques contestent la compétence des juges lorsqu'ils sont condamnés pénalement. Ils se veulent au-dessus des lois.

### RÉPRESSION DES CONTRE-POUVOIRS

Les libertés associatives sont de plus en plus attaquées. Ces nouvelles formes de musèlement de la société civile envers toute forme de critique des pouvoirs publics portent d'ores et déjà atteinte à l'Etat de droit.

### AVALANCHE DE LOIS SÉCURITAIRES

Les lois liberticides se multiplient, au prétexte d'assurer notre « sécurité ». Cette avalanche nous accoutume à une moindre résistance à l'arbitraire.

### MONTÉE DES EXTRÊMES DROITES

Partout dans le monde, la montée des extrêmes droites au pouvoir s'accompagne d'une propagation de la loi du plus fort. Ces gouvernements sont portés par des tentations réactionnaires (attaques contre l'indépendance des juges, concentration et asservissement des médias...).

**Ces menaces pèsent aussi plus que jamais sur la France.**

## LA LDH, UN REMPART POUR PROTÉGER L'ETAT DE DROIT

La LDH, association indépendante, est une vigie de la défense des droits et libertés depuis plus de 120 ans.

- ↳ Les sections de la LDH, partout en France, organisent de nombreux événements pour sensibiliser aux risques qui pèsent sur l'Etat de droit.
- ↳ Des sections LDH prennent part à des observations des pratiques policières ou judiciaires. Ainsi, elles s'assurent du bon fonctionnement démocratique.
- ↳ La LDH mène des actions de plaidoyer et elle interpelle les pouvoirs publics pour garantir les droits fondamentaux lorsque des mesures vont à leur encontre.
- ↳ Elle porte plainte contre les auteurs de propos ou d'actes de haine qui fragilisent nos sociétés.
- ↳ Elle forme les enfants et les jeunes, notamment en milieu scolaire.

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Adhérez à la LDH**

## SUIVEZ-NOUS



ldhfrance



ldh.fr



@LDH\_Fr@paille.fr



138 rue Marcadet – 75018 Paris  
01 56 55 51 00 – ldh@ldh-france.org  
www.ldh-france.org

## **APPEL À VIGILANCE SUR LES DROITS ET LES LIBERTÉS.**

De nombreux conseils municipaux ont été renouvelés. Parmi ceux-ci, certains peuvent avoir inscrit dans leur programme une volonté d'ordre. Nous appelons nos adhérents, nos sympathisants à jouer un rôle de veilleur. Si dans votre commune, des arrêtés anti-mendicité, des arrêtés instaurant des couvre feux sont pris, merci de nous les signaler. Tous ces arrêtés limitent la liberté d'aller et venir dans l'espace public.

Il en est de même si vous avez connaissance de décisions discriminatoires (problèmes de scolarisation, d'accès à la cantine...), ou de propos injurieux ou dégradants par exemple concernant les « gens du voyage ».

Pour rappel, les crèches dans les bâtiments publics constituent des atteintes à la laïcité.

Nous ferons remonter tous ces signalements au service juridique qui verra quelles suites pourront y être données.

Plus généralement, si vous êtes témoins d'actes ou de propos racistes communiquez vos coordonnées aux personnes victimes afin de pouvoir témoigner si une plainte est déposée, et faites-les nous connaître.

## **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Les atteintes aux droits, aux libertés, affaiblissent toujours l'état de droit . Elles ne sont jamais anodines!



## SUSPENSION DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ENTRE L'UE ET ISRAËL - ICE



L'initiative citoyenne européenne (ICE) est un instrument permettant de demander à la Commission européenne de proposer de nouvelles lois. Si une telle initiative atteint la barre du million de signatures valides, la Commission doit décider de l'action à entreprendre.

La résolution du conflit Israélo Palestinien passe par la stricte application du **droit international**. Nous défendons les institutions internationales, l'ONU et la CPI.

Nous réclamons la cessation de toute complicité avec la colonisation et le respect de toutes les décisions internationales, tant à l'égard du gouvernement israélien que du Hamas.

Nous refusons l'impunité des entreprises ayant collaboré au génocide ou encore de soldats franco-israéliens accusés de crimes de guerre. À l'heure où l'ordre international est bafoué de façon répétée et revendiquée par les dirigeants de puissances globales et régionales, plus que jamais, le respect du droit international doit être une boussole pour la résolution de tous les conflits.

Nous réclamons toujours la suspension de l'accord économique entre Israël et l'UE tant que ce pays violera gravement les droits de l'homme et l'arrêt de toute collaboration militaire et sécuritaire avec Israël. Nous appelons à signer la pétition européenne en ce sens.

<https://eci.ec.europa.eu/055/public/#/screen/home>

**RETROUVEZ NOUS LE 1<sup>ER</sup> MAI À LA FÊTE DU CHIFFON ROUGE!**

**1<sup>er</sup> Mai 2026**

**Fête du CHIFFON ROUGE**

**à Woippy à partir de 12H00**

Place de l'hôtel de ville  
Salle Saint Exupéry  
Ligne de bus N°3  
Arrêt hôtel de ville

**ENTRÉE GRATUITE JUSQU'À 10 ANS**  
**PRIX ENTRÉE: 3 €**

Concerts  
Restauration  
Burette  
Sports associatifs

Comité départemental de la CGT Moselle - 10 rue de Mévix - 57050 Metz  
103 - 03 87 70 10 30 - Métail - met315@cgf.fr - met315@cgf.fr

Allez vite réserver vos places  
www.graphicconcept.com

Scannez pour accéder au programme

Il y a 90 ans, le Front Populaire.

Connaissez vous le rôle joué par la Ligues des droits de l'Homme dans cette aventure.

Une aventure qui s'est construite d'abord avec des associations, des collectifs antifascistes et des syndicats : les CGT , le syndicat national des instituteurs...

Nous vous invitons à en parler le 1<sup>er</sup> mai à notre stand.



Pour prolonger ce temps autour du Front Populaire, nous vous proposons un ciné débat autour du film

**LA BELLE ÉQUIPE**

de Julien DUVIVIER

C'est le jeudi 7 mai à 20h  
au KLUB Place Saint Jacques à Metz

[Pour en savoir plus sur le film](#)



# ADHÉREZ À LA LDH POUR LA DÉFENSE DE NOS LIBERTÉS

**LDH**  
Fondée en 1898



La LDH (Ligue des droits de l'Homme) intervient tous les jours pour la protection et l'égalité des droits, notamment en lien avec l'actualité.

Dernièrement, elle s'est mobilisée pour défendre la démocratie, en particulier face à la montée des extrêmes droites et le démantèlement des services publics.

Chaque fois que les droits et libertés sont en danger, la LDH a un rôle essentiel à jouer.

Vous souhaitez défendre les droits de toutes et tous à nos côtés ?

**ADHÉRER À LA LDH, C'EST CONJUGUER NOS FORCES AU SEIN D'UN COLLECTIF AUX COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES ET SUR UNE MULTITUDE DE CAUSES. REJOIGNEZ-NOUS !**



## PARTICIPEZ À NOS ACTIONS

Plus de 1 000 événements par an, conférences, ciné-débats et formations pour comprendre, débattre et mieux agir.

Interventions en milieu scolaire et dans les quartiers afin de sensibiliser les enfants et les jeunes.

Permanences d'accueil et d'orientation, notamment en droit des personnes étrangères et contre les discriminations, et dépôts de plaintes devant les tribunaux aux côtés des victimes.

Observation des pratiques policières, judiciaires ou en lien avec les libertés afin de nous assurer du bon fonctionnement démocratique et dénoncer les pratiques abusives et liberticides.

Interpellation des pouvoirs publics, pour garantir les droits fondamentaux lorsque des mesures vont à l'encontre des droits et des libertés.

Nous portons également nos combats auprès du plus grand nombre, sur les réseaux sociaux notamment, afin d'informer et de sensibiliser aux droits face à la banalisation des discours de haine.

## REJOIGNEZ-NOUS

La LDH est présente partout en France métropolitaine et en Outre-mer. Nous recherchons des adhérents et adhérents qui peuvent nous aider à mener nos actions.



**LA LDH EST UNE ASSOCIATION LIBRE ET INDÉPENDANTE DE TOUT PARTI POLITIQUE, LAÏQUE, ENGAGÉE POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTÉS :**

**LIBERTÉS ET DÉMOCRATIE :** pour une démocratie réelle et une justice effective, pour la protection des données personnelles et contre les violences policières, les extrêmes droites... ;

**LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS :** contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de discrimination... ;

**DROITS DES FEMMES :** pour l'égalité réelle, le droit à l'avortement partout dans le monde, l'accès à la PMA pour toutes les femmes et contre les violences systémiques faites aux femmes... ;

**DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES :** pour la défense des droits des résidents étrangers, pour un droit d'asile respecté et une protection pleine et entière des mineurs non accompagnés et contre les politiques de l'immigration xénophobes et sécuritaires... ;

**ENVIRONNEMENT :** pour la justice environnementale et le droit à un environnement protégé et durable, contre les projets qui ne respectent pas les enjeux humains et écologiques...

[Pour adhérer, suivez le lien](#)



## CHARLES ROEDERER



*Aujourd'hui, nous perdons plus qu'un camarade...* Nous perdons une voix juste, un regard qui nous éclairait.

**Durant près de trois décennies, Charles ROEDERER fut** une figure essentielle de la Ligue des droits de l'Homme : président de la section de Metz et de la fédération de Moselle, délégué du comité régional Lorraine, élu au comité national.

**Il a exercé** de nombreuses responsabilités, **avec perspicacité et conviction**, en faisant toujours preuve de fines capacités d'analyse politique.

**Charles était un militant connu, reconnu et estimé** pour son engagement dans la défense des droits, la lutte contre les discriminations et l'injustice.

**Sa pensée** s'inscrivait toujours dans une perspective humaine très large.

Charles faisait souvent preuve **d'une lucidité saisissante**.

Ces dernières années, / il était particulièrement préoccupé par la montée de l'extrême droite, par le retour dans le débat public de théories nauséabondes, et surtout par la réapparition d'un antisémitisme qui, dans son expression, lui rappelait celui de l'époque de Vichy.

**Charles a été très marqué par la fin tragique en déportation** de sa sœur Hélène, /qui fut une grande résistante. En mai 2025, il s'est rendu à l'ancien camp de la Gestapo de Neue Bremm, à Sarrebrück, où sa sœur avait été enfermée. Ce geste, ce dernier hommage, a énormément compté pour lui.

**Charles savait aussi être un bon et joyeux camarade**, un ami que nous respectons toutes et tous.

**Charles avait vraiment un style particulier** : de l'élégance dans la tenue, de la mesure dans les propos, une voix posée, un regard vif et souriant qui disait sa bienveillance.

**Lucide, parfois pessimiste quant à l'avenir de notre démocratie**, il a gardé, pourtant, jusque dans nos derniers échanges, cette petite lueur d'espoir. Une forme de confiance en la nature humaine.

**A la LDH, il était pour nous « le sage »**, et nous regretterons vivement sa présence attentive, ouverte et chaleureuse.

**Notre peine est immense, et nous sommes de tout cœur avec sa famille et son épouse, Edmonde.**

**Charles nous a quittés. Ses combats demeurent.**

## QUELS ESPACES POUR DES OBSÈQUES LAÏQUES ?

Notre association a été confrontée à la disparition de plusieurs de ses membres.

Les espaces communaux, que ce soit à Metz ou ailleurs dans le département ont des capacités d'accueil trop faibles. Le problème est récurrent.

Nous avons adressé un courrier à Monsieur le Maire de Metz pour évoquer ce problème.

### **Monsieur le Maire et Président de la Métropole**

Les obsèques récentes de deux de nos adhérents, Charles Roederer et Marcel Moissette ont amené les membres de la section de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) de Metz à s'interroger sur la taille de la salle laïque du cimetière de l'Est.

La capacité est de 120 places assises. De nombreuses personnes, âgées ou plus jeunes n'ont pu trouver de places assises et certains n'ont pas pu entrer dans la salle de cérémonie. Le phénomène est récurrent car les obsèques sont de plus en plus souvent laïques.

Malgré, la qualité des locaux et du site et les compétences professionnelles des prestataires, le manque d'espace porte atteinte à la dignité de l'hommage que méritent les personnes décédées.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme de Metz, vous demande de bien vouloir introduire la question d'une future construction ou de l'aménagement d'une salle laïque à Metz beaucoup plus grande. Par comparaison, la salle de la Métropole du Grand Nancy a une capacité de 240 places assises et jusqu'à 300 places avec les personnes debout.

Ce n'est pas la première fois que nous soumettons cette question à la municipalité. Nous l'avions déjà fait avant l'aménagement de l'équipement du cimetière de l'Est.

Votre attention à cette demande serait une façon de réaffirmer la neutralité religieuse des institutions publiques.

Avec l'espoir d'obtenir une réponse positive, que nous publierons à nos adhérents et sympathisants, nous vous prions, Monsieur le Maire de recevoir nos respectueuses salutations.





Secrétaire de la LDH de Moselle et de la section de Metz –il est décédé le 16 mars 2026.

C'est une grande tristesse de perdre un militant exemplaire, humaniste et engagé de longue date dans toutes les causes rendant leur dignité à ceux laissés sur le côté, aux invisibles oubliés de la prospérité, aux victimes de toutes les inégalités et du racisme.

Avec Annie ils ont œuvré concrètement au développement de notre fédération et de notre section de la LDH.

Malgré la maladie contre laquelle il se battait courageusement avec le soutien de tous les siens, il restait présent, attentif et vigilant en s'informant et en s'exprimant pour affirmer son engagement.

Marcel entre dans l'histoire du renouveau de notre section messine, il garde sa place dans nos cœurs. Nous gardons le souvenir d'une bonne personne bienveillante ouverte aux autres et au monde.

Notre pensée va à sa famille, elle-même engagée sur le chemin de l'humanisme.

Raymond Bayer

---

Marcel avait fait savoir qu'il ne souhaitait ni fleurs ni couronnes, mais plutôt que des dons soient effectués à la LDH.

Nous remercions les nombreux donateurs.

---

Contact : LDH Metz

1 rue du Pré Chaudron 57070 METZ

Courriel : [ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)

06 41 94 12 69: de 9h à 12h jeudis

**LDH**  
Fondée en 1898

 **Section  
de Metz  
Moselle**

LA LETTRE de la L.D.H - Note d'information de la LDH Moselle

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen 138, rue Marcadet 75018 PARIS

Présidente : Nathalie TEHIO

Directeur de la publication : Charles Roederer

Publication : 1, rue du Pré Chaudron BP 45147

57074 Metz Cedex 03

Numéro 106 avril 2026